



**HOPITECH**  
4 / 5 / 6 OCTOBRE SAINT-ETIENNE 2016



# **MAITRISE DES RISQUES ET JUDICIARISATION**



**La confidentialité et les nouvelles technologies de l'information.**

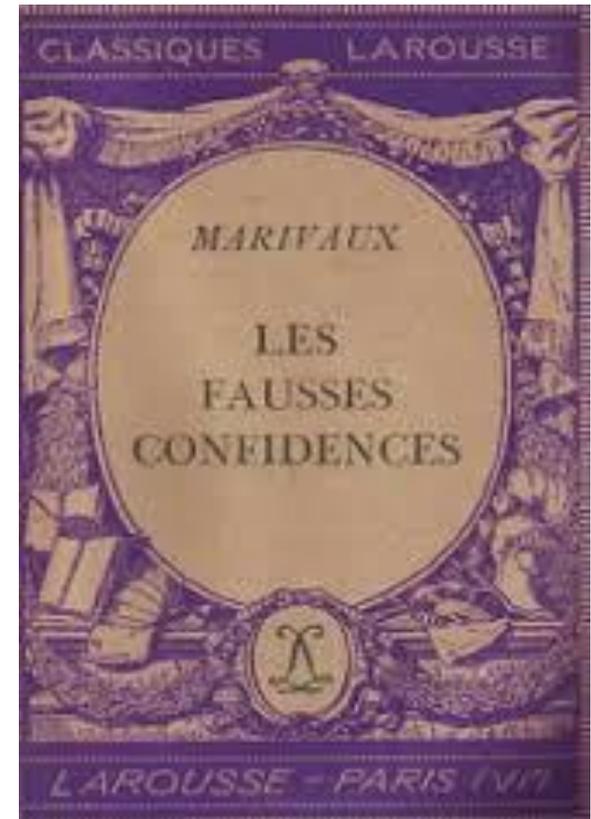
**Les risques liés à la gestion des données médicales du patient : confidentialité des informations et réseaux sociaux.**

Présentation des actions du Comité pour la confidentialité et l'information du patient du CHU de SAINT ETIENNE

**Dr. Y-C. BLANCHON**

# La confidentialité ?

- **Anglo-Saxon: Confidentiality .**
- **Latin : Confidens, confidentia :**
  - hardiesse, confiance en soi
  - confiance en quelque chose
  - confiance en quelqu'un ,
  - confidentiel, confidence



# L'arrivée du DPI va faire se rencontrer

- **Des systèmes informatiques**
- **Une déontologie médicale**

Pour résoudre un problème :  
**La confidentialité des données  
du dossier patient**

# La confidentialité

- Un droit du patient auquel les informations du dossier patient appartiennent et
- Un devoir de l'institution de garantir à cette confidentialité à tous les usagers hospitalisés ou venant en consultation

*(NB: la confidentialité est différente de non-divulgation de présence)*



# LA CONFIDENTIALITE

## UN RISQUE ?

Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,

# Un risque juridique

## Un début de jurisprudence

- Rupture de confidentialité  
Notion de préjudice: moral, civil, pénal ?
- Droit de contrôle sur ces données :  
Historique des personnes ayant consulté le DPI
- Droit au retrait d'informations

# UN RISQUE MAJEUR: LA PERTE DE CONFIANCE

- Une déontologie: Un droit du patient. « *Discours sur les devoirs d'une profession* »
- Une éthique :  
    « ***Une confiance et une conscience.*** »
- Un risque d'inflation paranoïaque.





# Sur la toile

- Les mêmes règles de **droit** s'appliquent.
- Code de déontologie
- Règles administratives
- Code Civil
- Code Pénal



# BIEN DIFFERENCIER

- Les informations sur la médecine en général

forums de discussion, sites

Des « informations médicales »

qui relèvent du Dossier du Patient  
dont il faut sécuriser la transmission

# Internet médical

- L' Arlésienne ?
- La pression des partenaires à utiliser le Web



Présentation des actions du Comité  
confidentialité

Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,

# Le rôle essentiel de la pédagogie

- Systèmes de filtrage vite dépassés par l'usage des tablettes et Smartphones personnels
- Formations: 2 au CHU « toucher le cœur de cible »
- Information: Guide CHU de Bordeaux –MACSF

Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



# Face à un obstacle sociétal

- L'évolution du concept de vie privée (A9CC)
- Les limites modernes à la notion d'intimité introduites par les réseaux sociaux
- La déontologie médicale sur tout ce qui est « dit, vu, entendu et compris »
- Le devoir de réserve



**Qui l'enseigne ? Les études ? L'exemple des aînés ?**

Sur les réseaux sociaux aussi ,  
je porte une blouse !



**Web-attitudes éclairées**

F.Albertoni, DirCom, CHU Bordeaux

# Notre réponse au CHU de Saint Etienne

## Le Comité Confidentialité

# LE COMITE CONFIDENTIALITE

- **Né en 2008** d'une recommandation de la visite HAS
- **Un Comité pérenne** (pas un groupe de travail) formé de membres correspondants médicaux et non médicaux de tous pôles, représentants des usagers, des instituts de formation et facultés, de l'ordre des médecins, des autres comités (protection des personnes, éthique...)
- **Adossé d'abord au COVIRIS puis au CQRIS**
- Elargi en 2014 à « l'information du patient ».

# LA CONFIDENTIALITE

## De nombreuses questions complexes

### Quelques réalisations pratiques au



### Comité pour la confidentialité et l'information du patient du CHU de SAINT ETIENNE



**À Nord, prenez le bon chemin pour aller déjeuné**

**Préconisations du Comité confidentialité**

**Préconisation 1**  
Avez-vous respecté la confidentialité de l'usage ?

**Préconisation 2**  
Les informations ont-elles été communiquées en respectant l'avis de la confidentialité ?

**Préconisation 3**  
Toutes les informations ont-elles été communiquées en respectant l'avis de la confidentialité ?

**En résumé, à Nord, pour aller au restaurant, le bon chemin est de passer par le « zéro », et non la route !**

**Le sage nous dit: « Dans les lieux de discrétion s'impose »**



**Dossier patient Lorsque le professionnel devient patient...**

Un dossier patient est un document qui contient des informations sur la santé d'un patient. Il est utilisé par les professionnels de santé pour prendre des décisions concernant le traitement du patient.

Il est important de respecter la confidentialité des informations contenues dans le dossier patient. Les professionnels de santé doivent s'assurer que les informations ne sont accessibles qu'à ceux qui ont besoin de les connaître pour prendre des décisions concernant le patient.





**GUIDE**

**DE BONNES PRATIQUES**

**DE**

**CONFIDENTIALITÉ**

2013

## CHARTRE DES BONNES PRATIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

SAINT-ÉTIENNE

COMITÉ CONFIDENTIALITÉ

➤ **J'évite** de parler du patient en présence de personnes non concernées par sa prise en charge.

➤ **J'échange** avec le patient et ses proches à l'abri des regards et des oreilles indiscrètes.

**Sinon :**

- Je baisse la voix.
- Je m'isole.
- Je diffère ce moment.

➤ **Au téléphone**

- Je mets en attente mon interlocuteur en utilisant la touche SECRET ou R pour qu'il n'entende pas les conversations.
- J'évite l'utilisation du téléphone dans les lieux publics, les couloirs du service, les chambres.

**Sinon :**

- Je m'isole.
- Je baisse la voix.
- Je reporte la conversation.

**Je veille** à ce que les documents au nom du patient ne soient accessibles que par les professionnels concernés :

- Je retourne les dossiers et les documents.
- Je ferme les portes du secrétariat, des bureaux (lorsqu'ils sont inoccupés).
- Je ferme les armoires à clef.

➤ **Je place** le tableau de présence des patients hors de la vue des personnes non concernées par leur prise en charge.

C H U  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

Le sage nous dit :  
«Même entre collègues,  
la confidentialité se respecte.»

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) présents sur les photographies.*

Echanges

Téléphone

Dossiers

Affichages

## CE QUE LE SAGE NOUS DIT



Courriers

➤ **Je transmets** sous pli cacheté les documents identifiés aux patients ou aux professionnels (dossier médical, résultats d'examens...).

➤ **Lorsque je reçois** un fax, je m'assure que celui-ci m'est destiné avant d'en lire le contenu.

➤ **J'évite** d'utiliser un fax situé dans un lieu accessible au public

➤ **Lorsque j'envoie** un fax :

- **Je m'assure** du numéro du destinataire de l'envoi et je vérifie le numéro composé.
- **Je m'assure** de la présence du destinataire à proximité du fax.
- **Je précise** les mentions de confidentialité sur les documents faxés :

« Ce fax comporte des informations confidentielles soumises au secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, merci de contacter aussitôt notre secrétariat. »

➤ **Avec ma carte CPS**

- **Je consulte** seulement les données électroniques des patients que je soigne.
- **Je ne prête pas** ma carte CPS car elle engage ma responsabilité.

➤ **J'évite** que l'écran de mon ordinateur soit visible du public.

**Je programme** la mise en veille systématique de mon ordinateur.

**Je transmets** de manière sécurisée à l'extérieur du CHU les informations électroniques concernant les patients.

➤ **Je respecte** le circuit d'élimination des documents identifiés au patient ou au personnel.

➤ **J'utilise** une fiche d'alerte pour signaler les ruptures de confidentialité.

Fax

Données électroniques

Transmissions sécurisées

Fiches d'Alerte

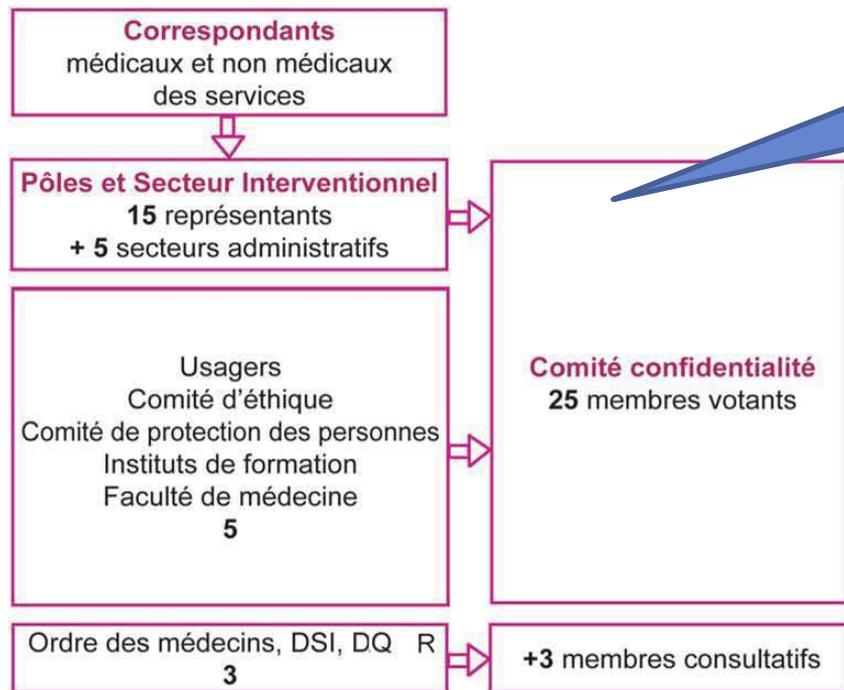
Ordinateurs

Déchets

## LE COMITÉ CONFIDENTIALITÉ AU CHU

Un réseau de correspondants médicaux, paramédicaux, administratifs, logistiques et techniques au service de la confidentialité.

### Sa composition :



SA  
COMPOSITION

Présentation des  
actions du Comité  
confidentialité Dr. Y-C.  
BLANCHON Pdt,

### Son positionnement institutionnel :

L'évaluation du réseau des correspondants confidentialité porte sur son organisation, son fonctionnement et son efficacité. Il est l'objet d'un rapport annuel à la CQRIS (Commission Qualité, Risques et Sécurité).



Son  
Positionnement  
Institutionnel

### Les missions des correspondants confidentialité :

- Prévention des ruptures de confidentialité
- Information et formation
- Proposition d'actions d'amélioration
- Diffusion des préconisations du Comité confidentialité
- Surveillance, signalement et évaluation

Présentation des actions du Comité  
confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt

## CADRE DE RÉFÉRENCE

### 1 - Etymologie

Du latin *confidere* : faire confiance, au sens de sécurité.

### 2 - Définitions

#### 21 - Confidentialité

La confidentialité a été définie par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) comme « **le fait de s'assurer que l'information n'est seulement accessible qu'à ceux dont l'accès est autorisé** ». Qualifie d'une manière générale, **toute procédure visant à restreindre la diffusion d'une information définie comme sensible** ; la confidentialité des données reste l'un des points délicats du vaste ensemble de la sécurité informatique (CNSS).

Propriété qui assure que **l'information n'est pas rendue disponible, divulguée ou révélée à des personnes, entités ou processus non autorisés**. Elle consiste dans le maintien du secret concernant des informations dans le dessein de prévenir ou empêcher une utilisation frauduleuse.

#### Rupture de confidentialité

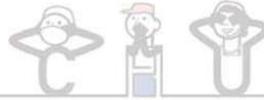
Recours à toute situation où la **divulgaration volontaire ou involontaire par négligence peut entraîner la publicité d'informations** concernant la santé ou la situation personnelle du patient, qu'il aurait confiées, à des professionnels, au décours de ses soins. C'est une faute susceptible d'engager la responsabilité.

#### 23 - Secret professionnel

**Ensemble de connaissances, d'informations qui doivent être réservées à quelques-uns, que le détenteur ne doit pas révéler**. Le secret couvre tout ce qui est : vu, lu, entendu, confié, compris, constaté.

Rupture de  
Confidentialité

Secret  
professionnel



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

### Le respect du secret : SAINT-ÉTIENNE

Une **obligation statutaire** Article 26 de la loi du 13 juillet 1983 :

Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel.

Une **obligation au sein de l'équipe**

Une **obligation déontologique**

- Article R. 4312-4, alinéa 3 du Code de la Santé Publique (anc. Art.4 du décret du 16 février 1993)
- Article R 4127-72 du Code de déontologie médicale
- Circulaire DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A n° 2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

#### 24 - Violation du secret

Un **préjudice** réparable et une **infraction pénale**.

#### 25 - Obligation de discrétion

**Interdiction de divulguer** des renseignements connus à l'occasion de l'exercice des fonctions et relatifs à la vie interne de l'établissement ou à son action (organisation du service, fonctionnement, qualité de soins, etc.).

#### 26 - Obligation de réserve

C'est l'**obligation** faite aux agents d'**user de mesure et de retenue** à l'occasion de l'expression publique de leurs opinions, afin d'éviter de compromettre la dignité de la Fonction Publique et de porter atteinte à l'autorité de l'Administration (incorrection de langage ou d'habillement, scandales, conduite notoire, etc.).

C H U  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

Le sage nous dit :  
« Dans les lieux publics,  
la discrétion s'impose »

*\* Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFI) présents sur les photographies.*

Discrétion

Secret

Réserve

# Les Textes

## 3 - Fondement

### Article 9 du Code Civil :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

### Article L1112-1 du Code de la Santé Publique (CSP) modifié par Loi 2002-303 du 04/03/2002 :

Les établissements sont tenus de protéger la confidentialité des informations qu'ils détiennent sur les personnes qu'ils accueillent.

### Charte de la personne hospitalisée du 02/03/2006

#### Article R-4127-45 du CSP :

Concerne les médecins

#### Article R-4312-5 du CSP :

Concerne les infirmiers diplômés d'État (IDE)

### Loi du 04/03/2002 :

Confidentialité : un droit pour les patients.

### Article L1110-4, modifié par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 –article 132 :

Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins, a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant.

### Article L1110-11 du CSP :

Concerne les bénévoles et les associations qui interviennent dans un établissement.

Contact :  
[comite.confidentialite@chu-st-etienne.fr](mailto:comite.confidentialite@chu-st-etienne.fr)

Pour tout renseignement :  
Intranet rubrique Commissions et Comités

La base de LA CONFIDENTIALITE c'est

**Un échange d'informations limité**  
aux professionnels en charge du  
patient (droits d'accès)

**avec son accord**

Dossier patient  
informatisé ou pas

# Décret 2016-994 du 20 juillet 2016 !



- Seuls les professionnels « participant à la prise en charge de la personne » (soignant ,OM)
- Informations **strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins
- Dans la **limite du périmètre de leurs missions**
- La Personne étant informée et ayant le droit de s'y opposer.

# Les champs d'action du CC.

## UNE FONCTION DE CONTRÔLE

- Audits du dossier informatisé
- Saisines du Comité, Audits, Avis motivés .

## UNE VOLONTE PEDAGOGIQUE

- **Formations-Information** des personnels et bénévoles
- **Campagnes de sensibilisation** (affiches, film, site intranet, participation aux journées droits du patient, associations ...)
- **Communications, Articles**
- **Réflexions approfondies** sur des thèmes complexes (sollicitation de personnes ressources, groupes de travail, enquêtes)

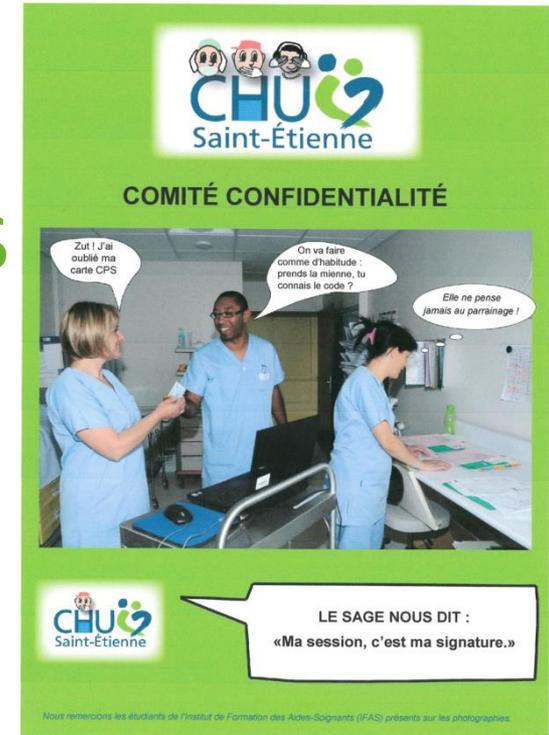
# UNE FONCTION DE CONTRÔLE



# Audits des dossiers patients

- Toute intervention est signée CPS
  - Audits au hasard régulièrement
  - Sur demande des usagers
- 
- Vérification des habilitations
  - Rencontre des contrevenants: Pédagogie
  - Sanctions éventuelles

Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



**Votre CPS c'est comme votre CB !**

# Des actions concrètes à évaluer à moyen terme

## Suivi de quelques actions du Comité confidentialité et information du patient

Objet de l'action	Date de saisie du CConfl	Problème / champ de l'action	Préconisations du Comité Confidentialité	Mode d'évaluation
Accueil aux urgences	nov. 2009	Saisine du CC par le CHSCT concernant les règles de confidentialité à l'accueil des patients aux Urgences	- les surfaces vitrées donnant sur l'extérieur à rendre non transparentes ; - recouvrir d'un isolant phonique les parois de chaque box pour isolation	<b>audit de contrôle</b> Ré-évalué en 2016
Bons de transport remis aux ambulanciers privés	mars. 2011	indication médicale portée sur les <b>bons de transport</b>	Les médecins prescripteurs ne doivent remplir cette demande d'information que par des données strictement nécessaires sans mention ni du diagnostic, ni de la spécificité des soins pratiqués.	enquête auprès des secrétariats médicaux <b>Recommandation</b>
Centres prélèvement	nov. 2011	ruptures de confidentialité relèvent de la géographie des locaux	Attribution de locaux adaptés indispensable à la continuité de cette prestation de service	<b>Avis du CC suivi =&gt; r</b> <b>Réorganisation</b> des CP avec fermeture du CP de Pédiatrie-Gyn-Obs.
Salles d'archives dossiers patients	oct. 2012	comment mettre les dossiers « à l'abri du tout-venant » ?	Rappel de la charte des bonnes pratiques de confidentialité	<b>enquête</b> "un jour donné" / audit annuel DQGR
Confidentialité à proximité des blocs opératoires	sept. 2013	Diverses situations de rupture de confidentialité, du fait de la proximité de tiers et des professionnels du bloc	Audit réalisé par des membres du Comité confidentialité, dont un RU. <b>Rapport de l'audit finalisé et diffusé en janvier 2015.</b>	<b>Audit de contrôle</b> Réévalué courant 2017

# UNE VOLONTE PEDAGOGIQUE

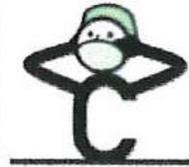


# Une « Com » bien repérée



[Comité.confidentialité@chu-st-etienne.fr](mailto:Comité.confidentialité@chu-st-etienne.fr)

## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



Recommandation concernant plus particulièrement le personnel médical, paramédical et soignant



Recommandation concernant plus particulièrement le personnel technique et logistique



Recommandation concernant plus particulièrement le personnel administratif

Dans chaque numéro de CHU'mag, le Comité confidentialité vous présentera une recommandation en réponse aux différentes saisies du comité par les professionnels eux-mêmes. Si la recommandation concerne plus particulièrement une catégorie professionnelle, elle sera précédée d'un signe représentatif de ces professions.



Attention aux conversations dans les couloirs...

La carte CPS : un geste qui engage.

patient

## Le Comité confidentialité, un an après

Dr Yves-Claude Blanchon – Président du Comité confidentialité et chef du service de Psychopathologie enfants et adolescents

Créé il y a un an, le Comité confidentialité a en charge de repérer toutes les situations de rupture de confidentialité afin d'y porter remède dans les pratiques individuelles comme institutionnelles.

Au cours de cette première année de fonctionnement, plusieurs actions ont été mises en place :

- un **audit mensuel du dossier patient informatisé** vérifie le bon exercice des droits d'accès : liste des professionnels ayant consulté un dossier, partages réalisés, « bris de glace » effectués ;
- **plusieurs avis motivés ont été émis** suite à la saisine du comité ;
- **la procédure de non divulgation de présence d'un patient** a été validée (voir intranet) ;
- **deux formations** ont été organisées, l'une pour les médecins (DAVIR 25 participants), l'autre pour l'ensemble des professionnels (DRHRS 96 participants) ;
- **une enquête confidentialité** a été réalisée en avril 2009 auprès des professionnels du CHU.



Le dossier toujours retourné.

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CONFIDENTIALITÉ

726 professionnels ont répondu (taux de retour : 21%) : 589 en services cliniques et médico-techniques, 69 dans les secrétariats médicaux et 68 au bureau des entrées, standard et Direction du Système d'Information.

Les résultats de l'enquête reflètent le souci de respecter la confidentialité lors des transmissions d'informations orales (34% demandent au patient son accord pour délivrer des informations en présence d'autres personnes et 62% demandent aux personnes désireuses d'informations de s'adresser directement au patient) ; 72% des professionnels des bureaux des entrées se mettent à l'écart lors de transmission entre eux d'informations sur le patient).

En revanche, pour 56% des secrétaires médicales et 64% des professionnels des bureaux des entrées, la configuration des lieux d'accueil n'est pas adaptée au respect de la confidentialité ; dans plus de 30% des cas, les locaux d'archivage des dossiers ne sont pas sécurisés et leur accès n'est pas limité aux personnes autorisées.

Enfin, à noter que la fiche d'alerte « COVIRIS » est très peu utilisée en cas de rupture de confidentialité. Les résultats détaillés sont sur le site intranet, rubrique « Commissions & comités ». Ces différentes actions ont suscité une prise de conscience des professionnels sur ce risque et des réflexions au sein des équipes qui ont commencé à modifier leurs pratiques.

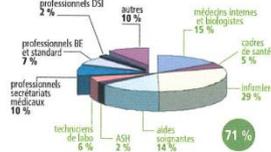
### POUR 2010, LE COMITÉ CONFIDENTIALITÉ VOUS PROPOSE :

- de pérenniser des formations ciblées ;
- de diffuser des informations sur un thème spécifique (carte CPS, circuit des déchets, fiches d'alerte...)
- d'élaborer un guide de bonnes pratiques ;
- de proposer mensuellement le « conseil confidentialité » et les « bonnes idées » mises en pratique dans les services.

Si, dans votre service, vous avez mis en pratique un nouveau mode de fonctionnement permettant de mieux respecter la confidentialité, faites-nous en part !

- yves.claude.blanchon@chu-st-etienne.fr
- florence.boudoussier@chu-st-etienne.fr

### RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE CONFIDENTIALITÉ



# DES PUBLICATIONS

Internes: CHU-mag et sur Intranet

Externes: revues, colloques ..

# DES FORMATIONS

Après des différents personnels

Présentation des actions du Comité confidentialité

Dr. Y-C. BLANCHON Pdt, F.

BOUDOUSSIER

# À Nord, prenez le bon chemin pour aller déjeuner

## Préconisations du Comité confidentialité

Le Comité confidentialité a été alerté par des usagers : de nombreux patients éprouvent de la gêne lors de leurs transports à l'intérieur de l'Hôpital Nord, car ils croisent des personnes en tenue civile qui ne semblent être ni des patients, ni des professionnels en tenue de travail.

Une réflexion a été menée avec Olivier Astor, cadre de santé du service Brancardage, et René Couliard, ingénieur à la Direction des Travaux et de l'Équipement. L'objectif était de faire en sorte de préserver autant que possible la confidentialité des patients lors de leurs déplacements.

Afin d'avoir une vision objective du flux des personnes empruntant chaque niveau, un comptage a été réalisé le jeudi 21 avril 2012, entre 11 h 30 et 14 h 00, en 9 points de circulation.

### LES CONSTATS :

- Au niveau 0**, étage « chaud » avec les Blocs opératoires et les Réanimations, de nombreuses personnes en tenue civile (667) croisent des patients (86) ; il s'agit surtout de professionnels sur le trajet du self.
- Au niveau +1**, le plus fréquenté (1 600 passages contre 1 317 et 1 399 aux deux autres niveaux), l'Axe C traversant la Radiologie est utilisé par 219 personnes en civil.
- Au niveau -1**, seulement 5 patients sont brancardés.

### Préconisation 1

Niveau 0 : réservé aux professionnels de l'étage

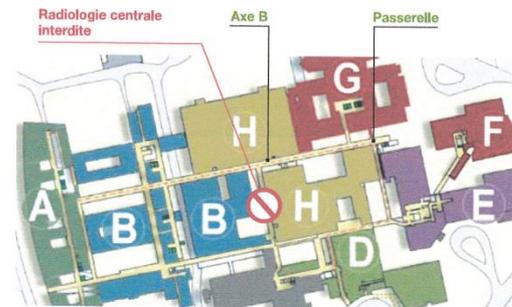


### Préconisation 2

Les personnes en tenue civile en provenance des bâtiments A à F utilisent le niveau +1 en empruntant l'Axe B et la Passerelle

La traversée de la Radiologie centrale est interdite

Axe B  
Passerelle



### Préconisation 3

Toutes les personnes en tenue civile, en provenance des bâtiments extérieurs utilisent le niveau -1.

-1

En résumé, à Nord, pour aller au restau, je ne passe ni par le « zéro », ni par la radio !

## DES PRECONISATIONS PRAGMATIQUES

- Déplacements
- Attentes au BLOCS
- URGENCES
- Accueil IVG
- Tampons
- Etc...



# RAPPELS VACCINAUX REGULIERS DES BONNES PRATIQUES

Campagnes d'affichages



## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



**LE SAGE  
NOUS DIT :**

**«Ma session,  
c'est ma signature.»**

**«Je n'accède qu'aux données  
des patients que je soigne.»**

**«La messagerie s'utilise avec prudence\*.»**

- \* Noter «confidentiel» dans l'objet de l'e-mail et préciser les initiales du patient concerné;
- \* Ne pas mettre de nom de patient dans l'objet;
- \* Rappeler la confidentialité dans le texte (ex. : ne pas transférer);
- \* S'assurer de l'adresse du destinataire.

**«Pour mettre à l'abri mes données,  
je programme la mise en veille  
automatique de mon ordinateur.»**

**«Quand je m'éloigne  
de mon micro,  
je baisse l'écran.»**

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) présents sur les photographies.*

**Affiches  
récapitulatives  
sur un thème:  
Ordinateurs et  
Messageries**

Présentation des actions du Comité  
confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



Zut ! J'ai oublié ma carte CPS

On va faire comme d'habitude : prends la mienne, tu connais le code ?

Elle ne pense jamais au parrainage !



**LE SAGE NOUS DIT :**  
**«Ma session, c'est ma signature.»**

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) présents sur les photographies.*

Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



**LE SAGE NOUS DIT : «Je n'accède qu'aux données des patients que je soigne.»**

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) présents sur les photographies.*

Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



## Dossier patient Lorsque le professionnel devient patient...

Corinne, infirmière en Médecine A, rentre d'un congé maladie. Du couloir, elle entend deux collègues parler d'elle...

*« Elle doit être encore bien fatiguée! C'est sûr, avec le traitement de cheval qu'elle a reçu! Mais..., connaissant Corinne, elle va pas s'laisser aller! OK, elle est costaud, mais c'est pas rien ce qu'il lui arrive... »*

Corinne est médusée! Comment sont-elles au courant? Elle n'en a parlé à personne, dans le service!

Oui, mais son dossier a parlé...à des personnes qui n'avaient pas le droit de recevoir l'information.

Une situation inadmissible

En tant que professionnel, dès lors que vous êtes devenu patient, vous êtes patient avant d'être professionnel du CHU.

**Vous avez les mêmes droits que tout patient :**

**Votre dossier est protégé.  
La bonne conduite des professionnels garantit le respect de la confidentialité.**

Seuls les professionnels qui ont pris en charge le patient ont le droit d'accéder à son dossier.

Le Comité confidentialité et information du patient du CHU a été créé en 2008 en premier lieu pour veiller au respect de la confidentialité des informations du dossier patient informatisé.

A ce titre, le Comité réalise, mensuellement, des audits systématiques sur les accès aux dossiers patients. Trente dossiers sont tirés au sort et l'historique de leurs accès est analysé.

En cas de découverte d'un contrevenant, le Comité alerte la direction (DRH ou DAMR) et les supérieurs hiérarchiques de l'agent. S'en suivra la convocation de l'agent à un entretien en présence de son supérieur hiérarchique direct.

**Vous avez accès à votre dossier dans les limites de la loi: un accès direct mais pas à l'intégralité du dossier (\*).**

\* «Le patient n'a pas accès aux « informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tel tiers » (cf Art. L. 1111-7, LCI n° 2002-303 du 4 mars 2002).



## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



Mais,  
qu'est-ce que  
tu regardes ?

Ça ne m'étonne  
pas qu'il soit assommé  
avec tous les médicaments  
qu'on lui donne !



**LE SAGE NOUS DIT :**  
**«Quand je m'éloigne de mon micro,  
je baisse l'écran.»**

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) présents sur les photographies.*

Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt, F



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



Le sage nous dit :  
"Je délivre des informations en  
présence d'un proche seulement  
avec l'accord du patient."

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFI) présents sur les photographies.*

La délivrance  
des  
informations



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



Le sage nous dit :

**"Avant de transmettre une information sensible,  
s'assurer que la personne  
est habilitée à la recevoir."**

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) présents sur les photographies.*

Présentation des actions du Comité  
confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

## COMITÉ CONFIDENTIALITÉ



C H U  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

Le sage nous dit :  
"Quand vous informez le patient,  
lui seul doit vous entendre."

*Nous remercions les étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) présents sur les photographies.*

Présentation des actions du Comité  
confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,



Ça Te dis un ciné ce soir?

Oh la la c'est la dernière chose à dire à Mamy... Elle doit se faire opérer demain

Bonne idée après la journée galère : 2 décès et une descente aux blocs en catastrophe, on a failli le perdre!

Les Echanges dans les lieux publics : Self, Bus, Réseaux sociaux .



**Le sage nous dit: «Dans les lieux publics, la discrétion s'impose »**

s du Comité  
confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt, F.  
BOUDOSSIER

# Une nouvelle mission pour le comité confidentialité

L'information du patient sur ses droits .



Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,

# L'information du patient

## LA PERSONNE DE CONFIANCE

- Une enquête  
auprès des professionnels médicaux et non-médicaux et des usagers:  
Une certaine méconnaissance  
Un souhait d'une meilleure information  
**« Manque de mots pour le dire »**

- Une information
- Une campagne d'affichage
- Un Film Pédagogique

Réalisé par: **Tony Jasarevic.**

Comité confidentialité et information du patient  
CHU de Saint-Etienne en partenariat avec SHAM.  
© CHU de Saint-Etienne. Avril 2016

[www.chu-st-etienne.fr/media/videos/  
/PersonneDeConfiance](http://www.chu-st-etienne.fr/media/videos/PersonneDeConfiance)





Merci  
de votre attention



Présentation des actions du Comité confidentialité  
Dr. Y-C. BLANCHON Pdt,